

Communiqué du Conseil Municipal

23 mai 2014

Conseil réuni avec deux absents excusés.

13 décembre 2013.

En préambule du conseil, des parents d'élèves ont demandé à intervenir, intervention autorisée par le Maire. La demande en pièce annexe fait ressortir un mécontentement par rapport à l'organisation retenue et validée par la direction académique. M. Le Maire répond qu'une réunion a eu lieu lundi 19 mai et fait part aux personnes présentes de la décision de la commission, réunissant parents, assistantes maternelles, enseignants et élus.

Toutefois, un dernier sondage auprès des parents peut être effectué, sachant que, s'il y a changement d'organisation, la demande doit s'effectuer avant le 6 juin prochain et être validée à la fois par le conseil d'école et le conseil municipal. Une réunion est prévue lundi 26 mai pour rédiger le questionnaire à distribuer auprès des parents.

Vérification du quorum

Absents excusés : Flavie CROUZET, Julio LE DIAS

Nomination d'un secrétaire de séance : Nicole ALBIZZI

Validation du compte rendu du 25 avril 2014

Après lecture, M. le Maire demande au conseil municipal de valider le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2014. Le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2014 est validé.

1- Administration générale

1-1 Délibération pour désignation des membres extérieurs du CCAS '

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2014, fixant le nombre des membres du conseil d'administration à 10 ;

Vu les contacts pris par M. le Maire, qui s'est attaché à rencontrer des personnes susceptibles de représenter les associations qui oeuvrent dans le domaine social, le conseil est informé que :

MM. Geneviève COSTAN, Katie ALLOIN, Isabelle LUCIANI, Ginette DUCHANAUD, seront nommées par arrêté, membres du conseil d'administration du CCAS.

Mme Le Texier demande s'il est possible qu'une employée communale puisse faire partie du CCAS. La demande sera faite auprès du Centre de Gestion.

1-2 Convention pour pose d'une logette EDF devant la façade sud de la propriété de M.Olivier Champier

Annexe 1 - Convention

Délibération

Vu la décision du conseil municipal d'e faire fonctionner la fontaine de la place de la République en circuit fermé,

Vu la nécessité de créer une alimentation électrique,

Vu l'accord donné par M. Olivier Champier pour la pose d'une logette le long de la façade sud de son bâtiment,

Vu la convention à intervenir entre les parties jointe en annexe,

Le conseil municipal, après délibération accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

1-3 Convention pour pose d'un défibrillateur sur la façade est de la propriété de M. Robert Meunier

Annexe 2 - Convention

Délibération

Vu la décision du conseil municipal d'acquérir un défibrillateur, et de l'installer sur la Place de la Poste,

Vu l'accord donné par M. Robert Meunier pour le fixer sur la façade est de son bâtiment,

Vu la convention à intervenir, jointe en annexe,

Le conseil municipal, après délibération :

Accepte les termes de la convention ;

Autorise le Maire à signer la convention.

2- Personnel

Avancement de grade d'un adjoint technique (Didier Paire)

Annexe 3 — Définition des fonctions

Annexe 4 — Fiche carrière '

Annexe 5 — Grille indiciaire adjoint technique principal 2^{ème} classe

Annexe 6 — Grille indiciaire adjoint technique principal 1^{ère} classe

Délibération :

Vu le tableau d'avancement de grade établi par le centre de gestion de l'Isère au titre de l'année 2014 annonçant que M. Didier Paire peut prétendre à un avancement de grade à compter du 1er août au titre d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion de l'Isère en date du 24 avril 2014.

Vu l'avis favorable de M. le Maire qui considère que l'agent remplit les conditions d'accès à ce grade et qu'il est à même de remplir cette mission,

Le conseil municipal après délibération :

Accepte de transformer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2014 ;

Dit que les charges qui en découleront seront inscrites au budget communal ;

Charge M. le Maire de l'exécution de cette décision.

3- Finances

3-1 Signature d'un emprunt pour financement des travaux de la Montée de la Cure

Annexe 7 – coût global de l'aménagement de la montée de la Cure et décomposition des demandes de financement

Annexe 8- tableau comparatif des offres

Annexe 9 – proposition retenue

1. Prêt longue durée (240 mois) pour un montant de 193 000 € au taux fixe de 3,2434% ; frais de dossier 386 €, périodicité annuelle

Dit que le contrat de prêt sera signé auprès de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

2. Prêt à court terme (24 mois) pour un montant de 156 059 € au taux variable 1,119 % (au plus 1,50 %) ; frais de dossier : 150 € périodicité trimestrielle, amortissement : in fine
3. Prêt à court terme (24 mois) pour un montant de 66 446 € au taux variable 1,119 % (au plus 1,50 %) ; frais de dossier : 100 € périodicité trimestrielle, amortissement : in fine

Les deux prêts à court terme seront signés auprès du Crédit Mutuel.

M. J. P Marcel demande si des lignes de trésorerie ne seraient pas plus adaptées. M. Le Maire répond que certains établissements bancaires ne le proposent plus et que pour d'autres les conditions ne sont pas plus avantageuses. Par ailleurs, il demande pour quelle raison prendre un crédit à court terme pour le lot financé par le SIEPC ; M ; le Maire répond que, entre le temps d'appel de fonds et l'encaissement, il pourrait se passer plusieurs mois. Il sera tout de même demandé au SIEPC si les sommes appelées seront vite débloquées.

Délibération

Vu le plan de financement des travaux de la Montée de la cure,

Vu les subventions attendues du Conseil général de l'Isère au titre des amendes de police, et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

Vu le besoin de recourir à l'emprunt à hauteur

de 193 000 €, montant revenant à financer par la commune après subvention et récupération de TVA, de 156 059 €, montant correspondant aux subventions attendues et récupération de TVA

de 66 446 €, montant financé par le syndicat des eaux du Plateau de Crémieu

Vu les rencontres ou contact avec les représentants du Crédit agricole sud Rhône-Alpes, Crédit agricole centre est, et Crédit Mutuel,

Vu les offres des établissements bancaires,

Considérant que ces emprunts permettront de ne pas déséquilibrer le budget 2014 tel qu'il a été approuvé le 14 mars dernier,

Le conseil municipal, après délibération :

Autorise à l'unanimité le Maire à recourir à ces emprunts,

3-2 Financement du feu d'artifice organisé par le Comité des fêtes

Annexe 10 - Bon de commande

Délibération

Considérant que la rencontre justifiant la subvention annuelle destinée au comité des fêtes est reportée au mois de septembre,

Considérant que la Présidente du Comité des fêtes demande au conseil municipal de confirmer le financement du feu d'artifice du 28 juin prochain,

Vu le bon de commande préparé par France Feux, qui maintient le budget à hauteur de 2 500 € pour la 3ème année,

Le conseil municipal après délibération :

Accepte de renouveler le financement du feu d'artifice du 28 juin, à hauteur de 2 500 €, (une voix contre)

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2014,

Dit que le feu d'artifice sera financé directement par la commune

Charge le Maire de l'exécution de cette décision.

3-3 Jeux d'écritures pour la cession du camion de pompier 4x4

Délibération

Vu la vente du véhicule 4x4,

Considérant qu'il y a lieu de sortir ce véhicule de l'inventaire communal,

Considérant que cela doit faire l'objet d'écritures comptables,

Le Conseil municipal après délibération :

autorise le Maire à faire les écritures comptables nécessaires à la sortie du véhicule 4x4 de l'inventaire communal.

3-4 Demande de subvention à la mairie de Vernas pour la bibliothèque intercommunale

Annexe 11 - Convention

Délibération

Vu la convention signée entre les communes de Vernas et Hières-sur-Amby concernant la bibliothèque intercommunale,
Considérant qu'il y a lieu de renouveler la demande de subvention pour l'année 2014,

Le conseil municipal, après délibération :

Autorise à l'unanimité le Maire à solliciter la commune de Vernas pour obtention d'une subvention pour participation à l'achat de nouveaux ouvrages, le montant de cette subvention étant calculé sur le coût de fonctionnement de la bibliothèque au prorata du nombre d'habitants.

3-5 Encaissement de chèques

Vu le trop perçu par la société Orange, ancien fournisseur d'accès télécom,

Vu les chèques de remboursement produits par la société Orange

Le conseil accepte l'encaissement des chèques d'une valeur de 220, 50€ et de 211, 26 €.

4- Tourisme

Avenir du camping municipal

Annexe 12 — Compte rendu de la commission du 15 mai

Vu les réflexions et discussions de la commission tourisme du 15 mai dernier, le conseil décide d'envisager une gérance pour l'année prochaine (1 abstention). En outre, un accord de principe est pris pour une ouverture du camping à court terme pour une location ponctuelle des lieux à des associations ou des privés. Une régie sera mise en place avec nomination d'un régisseur, des tarifs seront étudiés.

5- Vie scolaire

5-1 Présentation des chantiers en cours (règlement intérieur, Projet éducatif) et état d'avancement de la nouvelle organisation de la réforme des rythmes scolaires

Réunion de commission prévue lundi 19 mai.

Le conseil municipal a reçu un compte rendu à la suite de la réunion du 23 mai.

Compte tenu de l'intervention de parents en début de séance, un conseil municipal extraordinaire aura lieu le 3 juin 2014 à 20h sur la réforme des rythmes scolaires.

5-2 Cantine scolaire : renouvellement de l'engagement auprès de SER Restauration

Dans le cadre du marché conclu avec SER Restauration pour l'approvisionnement de denrées alimentaires et confection de repas sur site, M. le Maire rappelle le contenu de l'article 2-1 :

2-1 Durée du marché- Délais d'exécution

Le marché est conclu compter de sa notification et jusqu'à la date anniversaire de celle-ci. Toutefois, l'exécution des prestations contractuelles débutera le 3 septembre 2013 ; ces prestations feront l'objet d'une facturation à compter de cette date.

Le marché débutera le 3 septembre 2013, pour la durée d'une année scolaire, soit jusqu'au 5 juillet 2014 et pourra être reconduit pour une durée maximum d'une année scolaire.

La personne responsable du marché doit se prononcer par écrit au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité du marché ; elle est considérée avoir refusé la reconduction du marché si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai. Si la personne responsable des marchés décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction avant le terme défini ci-dessus.

Compte tenu du délai imparti, un courrier a été adressé à SER Restauration demandant la reconduction du marché pour l'année scolaire 2014/2015.

6. Questions diverses

6.1 Entretien de l'espace naturel Sensible de Larina

Vu le plan de gestion approuvé de l'E.N.S. Larina nécessitant un entretien régulier

Vu les opérations d'entretien réalisées les années précédentes par les ateliers PRODEPARE de l'ONF donnant pleinement satisfaction

Vu la convention avec le Conseil Général de l'Isère qui subventionne la dépense à 88 %

Vu le devis de l'ONF proposé pour l'année 2014 s'élevant à 10 050 €

Le conseil municipal accepte la dépense et mandate M. le Maire pour passer commande.

6.2 Nomination de référents ambroisie

A la demande de l'Etat par le biais de l'Agence Régionale de Santé, pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie sur notre secteur, il est demandé de nommer un référent élu et un référent non élu sur la commune. M. Chahid El Amine est nommé référent élu et M. Bernard Gajnik référent non élu.

6.3 Nomination de délégués à la commission locale des impôts directs pour la communauté de communes de l'Isle Crémieu

A la demande de la CCIC, la commune est amenée à nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la commission locale des impôts directs. cette commission statuera sur les dossiers concernant les établissements commerciaux, artisanaux et industriels.

M. Michel Lajoie et M. Patrick Chollier sont nommés délégués titulaires et Mme Martine Le Texier et M. Stéphane Morisco sont nommés délégués suppléants.

Fin de séance : 23h15